

Elections 2024 - Priorités de l'UNAB pour la DPR 2024

12/06/2024

1. « **Dans le cadre de la PAC 2023-2027 et des discussions autour de la future PAC, le Gouvernement amplifiera son plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie avec pour objectif d'atteindre 30 % des surfaces en bio en 2030 ET un objectif de consommation 25% de part de marché des produits bio via différents leviers transversaux dans les politiques agricoles, environnementales et de santé publique** ».

Cet objectif passe par des politiques d'investissement dans les filières bio wallonnes, de sensibilisation, d'étiquetage... à traduire dans le plan bio et à articuler de manière transversale avec d'autres plans tels que le NAPAN, le PGDH3, etc. :

- **Renforcer les aides bio à la production** pour faire face à la crise économique actuelle du secteur, avec un focus sur les petites fermes (<30ha). En particulier, **garantir que l'intégralité des budgets PAC prévus pour le bio sur la programmation 23-27 soient bien mobilisés en faveur des agriculteurs et agricultrices bio**, par une hausse des aides bio prévues à l'hectare. Voir propositions chiffrées UNAB en annexe.
- **Supprimer les coûts de certification bio pour les fermes <20ha** et **réduire les coûts de certification bio** pour les transformateurs (en particulier à la ferme), **collectivités et coopératives d'agriculteurs**. Revoir le mécanisme de points pour éviter les coûts en cascade.
- Atteindre, dès 2027, au moins **30% de bio wallon dans la restauration collective** (Wallonie et Bruxelles) par un renforcement du « coup de pouce » et la création/structuration de filières capables de répondre à la demande. Les coopératives de producteurs seront notamment soutenues à ce titre. [Manger Demain]
- Mettre en place un **mécanisme « coup de pouce » dans la restauration privée** afin de faciliter l'accès aux restaurants aux produits biologiques. [Manger Demain + Biowallonie]
- **Mobiliser les commandes publiques** (marchés publics des communes, provinces, administrations, écoles...) pour renforcer les filières bio wallonnes, au-delà de la restauration collective.
- Ces mécanismes seront prolongés par des projets **logistiques et de structuration de filières** adaptés aux particularités des marchés publics et appliqués à tous les niveaux de pouvoir (communes, provinces...). [Manger Demain]
- Convaincre le retail (notamment GMS) d'investir dans les produits bio, en **construisant des partenariats durables avec la grande distribution**, autour des questions d'approvisionnement, de logistique, de filières, de communication, de cahier des charges. Inclure les acteurs de la distribution et de l'industrie dans le plan stratégique bio. [Biowallonie]
- **Renforcer la communication publique (B2C)** sur les bienfaits et les particularités de l'AB et des produits bio, sans ambiguïté et sans interférence entre l'Apag-W, le comité de promotion bio et l'agence chargée de créer la campagne. [Apag-W]
- **Assurer l'exemplarité des autorités politiques** et administratives à l'égard de la reconnaissance des plus-values sociétales de la bio. La reconnaissance publique de la bio est fondamentale pour les producteurs et les consommateurs.

- **Créer des partenariats avec les PME alimentaire wallonnes** pour favoriser l'utilisation de matières premières bio wallonnes dans les produits transformés. Viser 30% d'ingrédients bio et locaux dans les produits wallons transformés, au moyen de mécanismes de soutien de type « coup de pouce ». [Socopro + Biowallonie]
 - **Initier un dialogue structuré avec l'industrie alimentaire pour mettre en avant l'AB**, en tenant compte des spécificités des variétés adaptées, en adaptant les cahiers des charges aux contraintes et aux méthodes culturales propres au bio. [Socopro + Biowallonie]
 - **Développer un incubateur d'entreprises agroalimentaires agroécologiques** public-privé wallon, notamment intégré aux plans de développement stratégiques des filières bio, pour accroître le potentiel de transformation alimentaire mettant en valeur la production agricole wallonne. [Wagralim]
 - **Développer les leviers d'encadrement économique de Biowallonie** (construction de filière, regroupement de producteurs, intermédiation commerciale, etc.) pour, au-delà de l'accompagnement technique nécessaire, créer les conditions d'un changement d'échelle pour la bio wallonne. [Biowallonie]
 - **Développer la promotion B2B bio à destination de filières spécifiques**, et auprès de cibles spécifiques : p. ex. les oeufs bio méritent une promotion autre que celle pour la viande bovine bio. [Socopro + Biowallonie]
 - **Evaluer de manière indépendante** l'efficacité de la mise en œuvre du plan stratégique bio actuel en regard de ses objectifs.
2. **Protection de l'eau souterraine** : protection et restauration des masses d'eau et bassins versants en misant sur la bio, au besoin par le **payement de services environnementaux liés à l'AB aux agriculteurs** (en complément des aides PAC). Ces paiements complémentaires sont alimentés par la contribution des fabricants/vendeurs de phytos, comme c'est le cas en France (les agences de l'eau fr sont en partie financées par une contribution des producteurs de phytos). [SPGE, BiEauLogique]
 3. Soutenir les **reprises et transmissions de fermes** grâce à **des aides renforcées à hauteur de 100 000€ (ajd 70 000€) pour les jeunes repreneurs ou créateurs d'une ferme, 140 000€ pour les jeunes repreneurs ou créateurs en agriculture biologique et 50 000€ pour tous les autres porteurs de projet** de plus de 41 ans et de moins de 55 ans (moyenne d'âge des agris wallons). Evaluer la possibilité de moduler également en fonction de la taille des exploitations. Mettre en place une plateforme publique unique « installation-transmission » afin de faire rencontrer l'offre et la demande de reprise.
 4. **Publier le parcellaire agricole anonymisé de l'agriculture bio** en Wallonie et le rendre accessible à l'ensemble des acteurs du secteur ainsi qu'au grand public.
 5. **Dédier exclusivement la recherche au développement des alternatives aux pesticides**, y compris la Lutte Biologique par Conservation et Gestion des Habitats, le renforcement de l'agriculture biologique et le développement de systèmes de culture et d'élevage à haute valeur naturelle (élevage pastoral, engraissement à l'herbe, faible charge, etc.).
 6. **Créer un fond d'indemnisation environnemental**, alimenté par un prélèvement sur les vendeurs de phytosanitaires, pour indemniser les agriculteurs bio dont les cultures font l'objet de contaminations par dérive de pesticides.

Au-delà de la Bio, nos principales priorités pour l'agriculture wallonne :

1. **Introduire une SAFER wallonne**, structure publique indépendante de gestion foncière, qui bénéficie d'un **droit de préemption avec révision des prix** et la capacité de développer des portages et des baux à conditions environnementales.
2. Introduire le **carnet de champs électronique obligatoire** pour tous les traitements réalisés aux champs (y compris utilisation de semences traitées) et renforcer significativement les montants de l'éco-régime "réduction d'intrants".
3. Pour assurer le maintien des prairies et de la biodiversité agricole : **renforcer structurellement l'éco-régime prairies permanentes** en privilégiant de manière marquée les élevages situés sous la moyenne wallonne de 2,1 UGB/ha. Prévoir un système de dérogation pour **prolonger la durée d'une prairie temporaire jusqu'à 7 ans** sans conséquence sur le droit aux éco-régimes. Encourager l'engraissement à l'herbe, au travers de la recherche.
4. **Accélérer les discussions autour de la définition de « l'agriculteur actif »** pour favoriser au maximum les reprises de fermes par les jeunes agriculteurs, en excluant les sociétés de gestion.
5. **Interdire l'agrivoltaïsme sur les terres agricoles** tant que toutes les surfaces en toiture de bâtiments agricoles et en friche industrielle ne sont pas mobilisées et tant qu'il n'existe pas d'outil de maîtrise et d'encadrement des prix du foncier.
6. **Renforcer le réseau et maillage écologique subventionnés** pour viser des objectifs ambitieux de 10% de surface pondérées¹, à traduire dans des objectifs concrets et tangibles : par exemple, viser au minimum 10 arbres, 150m de haies et 500m² de parcelle aménagée ou de jachère mellifère par tranche de surface de 10ha et une mare par ferme.
7. La Wallonie entrera en discussion avec le niveau fédéral pour **alléger les conditions AFSCA** pour les petites et moyennes structures de transformation (abattoirs, boucheries, fromageries, locaux de transformation, traiteurs,.....).
8. Mettre en place un système de **consigne sur les cannettes** et bouteilles en plastique pour réduire les déchets sauvages dans les fourrages et les cultures.

Remise en contexte des enjeux liés à l'agriculture biologique wallonne :

La science l'affirme : l'agriculture biologique est le seul modèle agricole certifié et contrôlé qui répond aux grands enjeux qui se posent dans le secteur agroalimentaire : Protection des masses d'eau souterraine, dépendance aux intrants importés (pesticides et engrais minéraux), autonomie des fermes, santé publique et santé des agriculteurs, biodiversité, qualité des sols, climat, transmission des fermes, etc.

Pourtant, pour la première fois depuis 20 ans, les surfaces agricoles déclarées en agriculture biologique en Wallonie (89 000ha) sont en recul en 2023 (-1000ha) et probablement en 2024 (-1000 à 2000ha). C'est une alerte rouge. **En avril 2025, la moitié des agriculteurs bio wallons**

¹ Pondération semblables à la BCAE8 (1m de haie = 10m², 1 mare = 600m²,...)

(1000 !) devront renouveler leur engagement bio pour 5 ans. Sans signal politique clair, que feront-ils ?

Argumentaire

Un recul de l'agriculture biologique serait un coup porté à l'environnement, à notre balance commerciale, à notre capacité de manger sain et local **et à la motivation des repreneurs agricoles.**

- La bio favorise notre autonomie alimentaire en misant sur les circuits courts et la production locale et participe au dynamisme du secteur tout entier par **son attrait pour les jeunes et les NIMA², comme l'a montré la Socopro** (70% des jeunes NIMA ou étudiants qui ont un projet agricole envisagent la bio).
- La Bio représente un marché dynamique de plus de 400 mi€ par an en Wallonie.
- Selon le collège des producteurs, **un panier bio (wallon) de 26 euros par semaine par ménage wallon suffirait à créer une demande qui rencontre les 30% de SAU attendus.**
- D'un point de vue environnemental (eau souterraines, biodiversité, climat...) et de santé publique, il est plus efficace d'augmenter les surfaces agricoles bio que d'agir sur une sensibilisation à la réduction d'usage de pesticides, d'attendre des interdictions de substances actives ou espérer une évolution rapide des pratiques agricoles. Le développement de la bio ne rencontre pas d'opposition telles qu'on peut les imaginer lors de restrictions d'usages de phytos. **La promotion de la bio est une pratique positive, à l'opposé des interdictions. La bio est donc un levier politique prioritaire pour réduire la pression des pesticides sur la santé publique, les masses d'eau, la biodiversité sans opposition politique.**

L'agriculture biologique repose sur un cahier des charges européen, strictement encadré et contrôlé par des organismes indépendants.

Ses bases sont l'absence de pesticides de synthèse et d'engrais chimiques, les rotations de 5 à 10 ans, l'introduction de légumineuses dans la rotation...

L'agriculture biologique est productive et nourricière. Ses rendements se rapprochent régulièrement des moyennes.

L'agriculture biologique est peu consommatrice d'intrants, favorise la transmission et les reprises de ferme, protège les masses d'eau, favorise la biodiversité, renforce la vie des sols, est moins émettrices de GES³.

A votre disposition,

Dominique Jacques, Président – 0477/72 24 75

Thierry Van Hentenryk, Porte-parole – 0494/39 41 13

² Non Issus des Milieux Agricoles, en ce qui concerne les repreneurs ou créateurs de fermes

³ Pour les références, voir ITAB 2024